

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

## AMENDEMENT

N ° II-CF528

présenté par  
M. Le Gac et Mme Le Nabour

-----

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

**Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.